

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de

Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de son assemblée régulière du 21 mars 2022 qui aura lieu à la salle municipale au 140 rue St-Jacques, à 19h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1631, ch. des Conifères (matricule 7577-50-1973). La demande concerne une allée d'accès qui aurait des pourcentages de pente de 16%, 15% et 12%, au lieu de 8%, ce qui contrevient à l'article 6.12.6-5) du règlement de zonage # 320-1992. De plus la demande concerne une allée d'accès qui serait à 8.33 mètres (27.33 pieds) de la limite de propriété latérale gauche, au lieu de 10 mètres (32.81 pieds), ce qui contrevient à l'article 16.2.1-1) du règlement sur les PIIA # 400-1998.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 25^e
jour de février deux mille vingt-deux (2022)**

Directeur général

=====

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13:00 et 16:30 de l'après-midi, le 25^e jour de février deux mille vingt-deux (2022)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^e jour de février **deux mille vingt-deux (2022)**.

Directeur général